



**MINISTÈRE
DE L'ACTION
ET DES COMPTES
PUBLICS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICE STRATÉGIE, PILOTAGE, BUDGET (SPiB)
Sous-direction Stratégie, Pilotage et Contrôle de gestion (SPiB1)

DISPOSITIF DES SIMPLIFICATIONS DE LA DGFIP



Introduction

- **Un dispositif des simplifications qui s'essouffle** (de moins en moins de propositions de simplification déposées et un **stock très important** de propositions en cours d'expertise) ;
- **La suspension du dispositif pendant la crise sanitaire** a permis de travailler à :
 - **la valorisation de propositions** identifiées à la faveur de la crise sanitaire ;
 - **l'apurement du stock** de proposition de simplification (voir état d'avancement ci-après) ;
 - **la refonte du dispositif.**



**MINISTÈRE
DE L'ACTION
ET DES COMPTES
PUBLICS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

1

Apurement du stock de simplifications

Suivi de l'état d'avancement des simplifications : modalités

- Rappel des deux temps forts des simplifications à la DGFIP en 2020 :
 - l'apurement du stock de simplifications (« 100 simplifications ») : engagement collectif de mener 100 simplifications à leur terme et dans un délai raisonnable (env. 12 mois) sur un total de 1 150 propositions accumulées depuis 2017 ;
 - les simplifications identifiées à la faveur de la crise sanitaire (« simplifications COVID ») : une synthèse des 50 propositions de simplifications issues de la période de confinement ou accélérées à cette occasion.



Engagement de mise en œuvre : SEPTEMBRE 2021

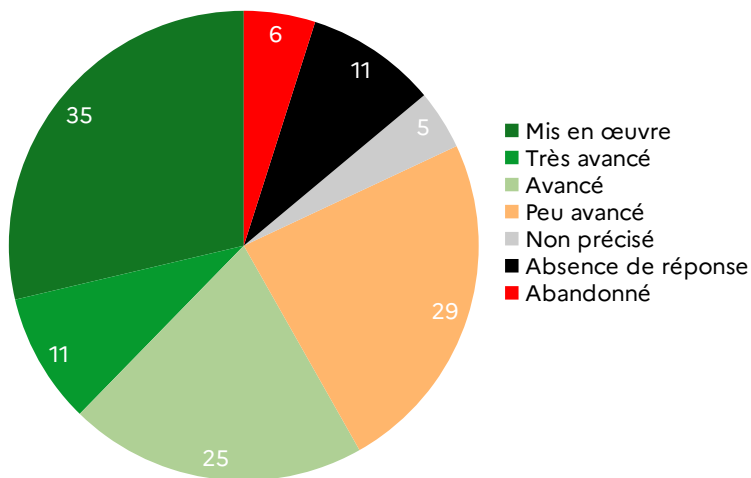
- A fin mars 2021, l'état d'avancement a été actualisé pour **94 % des propositions** :

STRUCTURES	2FCE	Cab Com	Cap/DT Num	CL1	CL2	DIE/DNID	ENFIP	GF1	GF2	GF3	RH	SJCF	SPiB	SRE	SRP	SSI	TOTAL
100 simplifications	4	2	18	10	18	1	1	16	11	15	9	8	4	1	2	2	122
Simplifications COVID	6		4	1	2	15		2	8	3	1	2	1	1	4		50
TOTAL	10	2	22	11	20	16	1	18	19	18	10	10	5	2	6	2	172
Retours au 24/03/2021	10	2	22	11	20	16	1	18	19	18	1	10	5	2	6		161
<i>écart</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-9</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-2</i>	<i>-11</i>

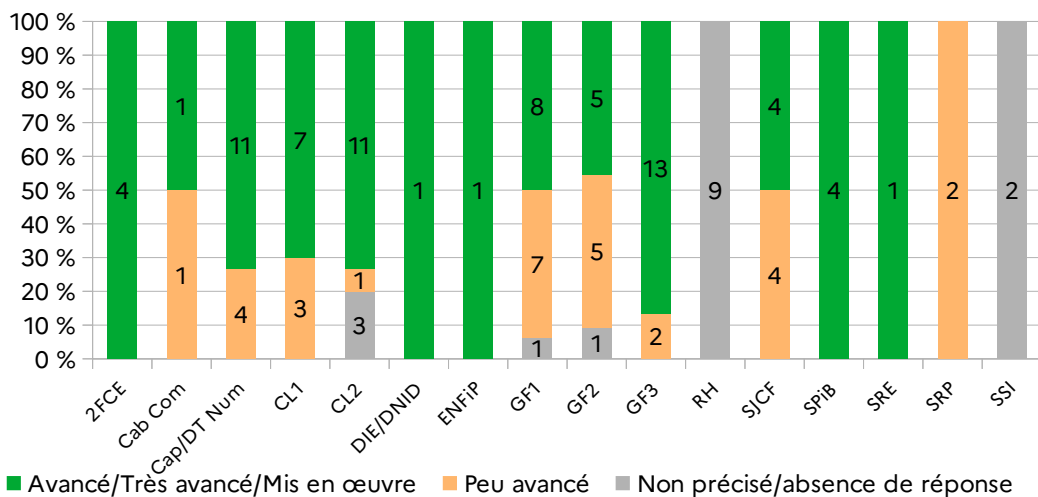
État d'avancement de la mise en œuvre des simplifications

« 100 simplifications »

Etat d'avancement des "100 simplifications" - mars 2021
(en nombre de propositions)

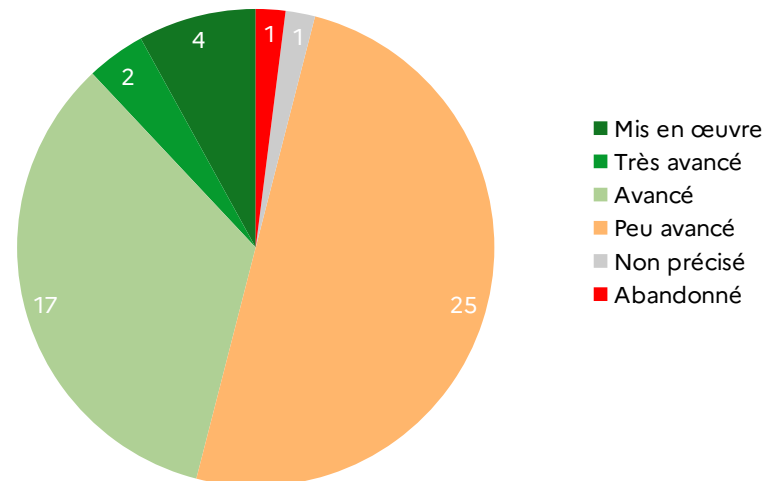


Etat d'avancement des "100 simplifications" - mars 2021
(répartition suivant l'avancement)

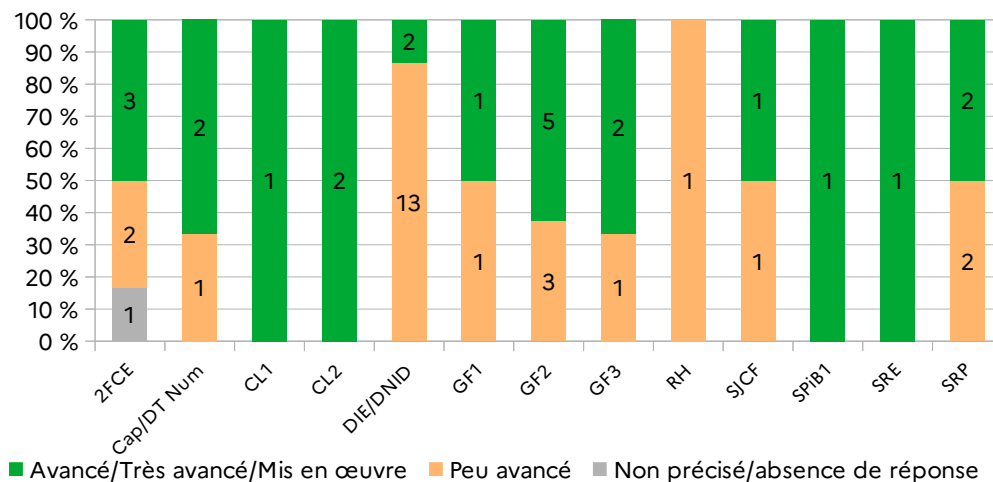


Simplifications COVID

Etat d'avancement des "simplifications COVID" - mars 2021
(en nombre de propositions)



Etat d'avancement des "simplifications COVID" - mars 2021
(répartition suivant l'avancement)



État d'avancement de la mise en œuvre des simplifications : **principaux constats**

A date de mars 2021 :

- **Un avancement plus marqué pour les « 100 simplifications »** (61 % de propositions avancées/très avancées/mises en œuvre) par rapport aux « simplifications COVID » (47 %) ;
 - L'absence d'expertise initiale pour ces dernières est un facteur explicatif (33 propositions sur 49 identifiées comme « à expertiser » initialement) ;
- **Au global, 23 % des propositions de simplification ont été mises en œuvre** (soit 39/172) ; 32 % sont « avancées ou très avancées » et 31 % sont « peu avancées ».



Prochaines échéances :

- **juin** : rappel auprès des bureaux métiers ;

- **fin août** : lancement du dernier suivi ;

- **septembre** : communication sur la conclusion de l'apurement

Premier volet de communication – Juin 2021

Publication d'un article sur l'intranet Ulysse le 17 juin 2021 pour informer les agents de :

- la mise en veille du dispositif en vue de sa refonte ;
- la méthodologie d'apurement (nombre, répartition par service) ;
- la diffusion de 5 fiches de simplification « emblématiques » illustrant des propositions mises en œuvre dans le cadre de la démarche d'apurement et commentées par des agents travaillant au quotidien sur ces démarches et procédures simplifiées (voir ci-après) ;
- des grandes lignes du nouveau dispositif.



**MINISTÈRE
DE L'ACTION
ET DES COMPTES
PUBLICS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2

Réforme du dispositif des simplifications de la DGFIP

Principaux paramètres du nouveau dispositif

Un dispositif **ouvert à tous les agents** qui :

- **mobiliserait moins régulièrement les bureaux métiers** (fonctionnement par cycles) ;
- s'appuierait sur une **analyse préalable** :
 - (i) des délégations référentes pour **filtrer et prioriser** les propositions de simplification des agents ;
 - (ii) du DGSSI (en lien avec la DT Num et le SSI fusionné) pour **vérifier notamment la faisabilité informatique à moyen terme** des propositions ayant un impact applicatif.
- **valoriserait mieux** les propositions de simplification impactantes pour la DGFiP et les agents contributeurs.

Perspectives

- Réflexion sur l'opportunité de moderniser le dispositif par le recours à un outil informatique intégré permettant :
 - le dépôt de propositions par les agents ;
 - une chaîne d'instruction collaborative et dématérialisée entre tous les acteurs ;
 - une consultation des agents pour départager des simplifications à réaliser en priorité.